



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 22-276
MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-206
AFIN DE RETIRER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Albanel,

Qu'à la suite de la consultation publique du 11 mai 2022, pendant laquelle la Municipalité a mis à la disposition du public le projet de règlement d'emprunt, le conseil municipal d'Albanel n'a reçu aucune opposition et que la Municipalité poursuivra le processus d'approbation du règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DONNÉ À ALBANEL CE DOUZIÈME JOUR DE MAI 2022.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Stéphanie Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 16 h, le douzième jour du mois de mai 2022, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois mai 2022.

Directrice générale